

ATTESTATION EMPLOYEUR DESTINÉE À France Travail

À remplir par l'employeur et à délivrer au salarié avec son dernier bulletin de paie (Art. R. 1234-9 du C. du T.).

ATTENTION, cette attestation doit être transmise par le salarié à France Travail :
- s'il s'inscrit comme demandeur d'emploi et qu'au terme de son inscription l'attestation employeur lui est demandée (le salarié effectuera sa demande sur le site internet de France Travail : www.francetravail.fr);
- s'il est déjà inscrit, dans les 72 h de sa délivrance.

Unédic

Attestation éditée automatiquement par France Travail le 08/07/2024 15:30. N° d'ordre 36 N° Réf WS00AoFDc3FLY0F9sLLc0JA - 1

Logiciel utilisé Horizon Cloud - Norme : P24V01 reconstituée à partir des déclarations DSN

1. l'employeur

Téléphone :

Nom et adresse :

COMMUNE D AUSSAC

Statut juridique :

61 DE LA REPUBLIQUE

N° SIRET : 2 1 1 6 0 0 2 4 2 0 0 0 1 3

1 6 5 6 0 AUSSAC VADALLE

Nombre total de salariés dans l'entreprise au 31.12 écoulé :

Code APE/NAF : 8 4 1 1 Z

Nombre total de salariés dans l'établissement au 31.12 écoulé :



Ne rien inscrire dans ce cadre

EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC (Art. L. 5424-1 du C. du T.)

Employeur en auto assurance

Employeur ayant conclu une convention de gestion

Adhésion au régime particulier pour les apprentis du secteur public

N° de la convention de gestion :

Code d'affectation :

N° interne employeur public :

Employeur ayant adhéré à titre révocable

Employeur ayant adhéré à titre irrévocabile

Date d'adhésion : 0 1 0 1 1 9 9 9

Statut du salarié : stagiaire titulaire non titulaire

2. le salarié

Mme M

Nom de famille (nom de naissance) : HARMAND

Nom d'usage (nom d'épouse, etc.) :

Prénom (s) : Mathys

Adresse : 35 RUE DU CHATEAU D EAU

Code postal : 1 6 5 6 0

Commune : AUSSAC VADALLE

NIR (n° de Sécurité sociale) : 1 0 8 0 5 1 6 3 4 1 3 4 1

Date de naissance : 3 1 0 5 2 0 0 8

Lieu de naissance : SAINT MICHEL

Ressortissant' :

français

UE

EEE

Suisse

hors UE et EEE

Niveau de qualification : agent de la fonction publique territoriale

Statut cadre ou assimilé :

oui non

[voir notice](#)

3. régimes de retraite complémentaire du salarié

Cochez la ou les cases concernées

- Régime AGIRC-ARRCO CRPN Autres (précisez) : _____
 IRCANTEC CNBF

■ En cas d'affiliation à un régime spécial de sécurité sociale, indiquez la caisse (maladie ou vieillesse) : _____

■ Le salarié relève-t-il du régime local d'Alsace Moselle ? oui non

4. emploi

■ Durée d'emploi salarié du | 0 | 1 | 0 | 7 | 2 | 0 | 2 | 4 | au | 0 | 7 | 0 | 7 | 2 | 0 | 2 | 4 |

■ Date de fin initiale du CDD (à préciser obligatoirement si la date de rupture du contrat est antérieure à la date fixée initialement) | 0 | 7 | 0 | 7 | 2 | 0 | 2 | 4 |

■ Dernier emploi tenu : Adjoint technique territorial Dernier lieu de travail (pays) : AUSSAC VADALLE Dépt. | 1 | 6 |

■ Ancienneté dans l'entreprise : moins d'1 an entre 1 an et moins de 2 ans au moins 2 ans

■ Date d'engagement de la procédure de licenciement ou de notification de la démission ou de signature de la convention de rupture conventionnelle : | | | | | | | | | | | | | | | |

■ Préavis : effectué du | | | | | | | | au | | | | | | | |

non effectué { payé du | | | | | | | | au | | | | | | | |

non payé du | | | | | | | | au | | | | | | | |

(motif) : _____

■ Catégorie d'emploi particulier :

- travailleur à domicile employé de maison assistant(e) maternel(le), garde d'enfant
 autre (préciser) : _____

■ Horaire de travail : Heure

- salariés au forfait oui non Précisez : convention de forfait en heures convention de forfait en jours

hebdomadaire mensuel annuel

- dans l'entreprise suite à un accord, une convention collective : | 3 5 . 0 0 | ou | | | | | | | | ou | | | | | | | |

- du salarié : | 3 5 . 0 0 | ou | | | | | | | | ou | | | | | | | |

- motif en cas de différence : travail à temps partiel

autre motif (précisez) : _____

4. emploi

■ Nature du contrat : contrat à durée indéterminée contrat à durée déterminée

■ Contrat de type particulier : apprentissage professionnalisation CUI-CIE CUI-CAE

contrat d'engagement éducatif emploi d'avenir autre (précisez) :

■ Périodes de suspension du contrat de travail ni rémunérées ni indemnisées :

Congé sabbatique du  au 

Congé sans solde et assimilé du  au 

Période de disponibilité des trois fonctions publiques du  au 

Autre période d'emploi ni rémunérée ni indemnisée (désertion dans les armées, suspension pour motif sanitaire...) du  au 

■ Périodes d'absence du salarié au cours des 25 derniers mois de salaire ou 37 derniers mois si le salarié a 53 ans et plus au moment de la fin de contrat :

Arrêt maladie du  au 

du  au 

du  au 

du  au 

du  au 

Congé maternité du  au 

Congé paternité du  au 

Congé d'adoption du  au 

Congés payés pris et financés par une caisse professionnelle du  au 

Périodes d'activité partielle ou activité partielle de longue durée :

du  au 

du  au 

du  au 

du  au 

4. emploi

du au

du au

du au

Autre(s) motif(s) *(précisez le motif, à partir de la liste des motifs réglementaires d'absence du salarié)*

du au

du au

du au

- Statut particulier : gérant administrateur/PDG/DG membre/Pdt du Directoire
 membre du Cons. de surveillance pdt d'une association membre d'un GIE associé/actionnaire
 autre *(précisez) :* _____

5. motif de la rupture du contrat de travail

- licenciement suite à redressement ou liquidation judiciaire
- licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement
- licenciement pour motif économique
- licenciement pour motif économique suite au refus d'un contrat de sécurisation professionnelle
- licenciement pour fin de chantier ou d'opération
- licenciement pour autre motif,
(précisez) : _____
- autre rupture pour raison économique
(Art. L. 1233-3 dernier alinéa du C. du T.)
- fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel
- fin de mission d'intérim
- rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat de mission en cas d'inaptitude physique constatée par le médecin du travail
- fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur
- fin de période d'essai à l'initiative du salarié
- rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative de l'employeur
- rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative du salarié
- mise à la retraite par l'employeur
- départ à la retraite à l'initiative du salarié
- rupture conventionnelle
- prise d'acte de la rupture de contrat de travail
- démission
- fin de contrat d'apprentissage
- rupture pour force majeure ou fait du prince
- rupture d'un commun accord d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage
- rupture anticipée du CDD pour faute grave
- rupture conventionnelle collective
- rupture amiable dans le cadre d'un congé de mobilité
- rupture dans le cadre d'un accord de performance collective
- licenciement du collaborateur parlementaire
(Art. 18 et 19 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017)
- démission avec versement d'une indemnité de départ volontaire (fonction publique)
- rupture conventionnelle (fonction publique)
- autre motif :
(précisez le motif, à choisir parmi la liste des motifs de fins de contrat dans la notice) _____

refus de CDI¹

¹ Si au terme du CDD ou du contrat de mission intérimaire, vous avez proposé un CDI qui a été refusé, cochez la case "refus de CDI"

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 53 ans et plus au moment de la fin du contrat de travail)

Période de paie du 1	Date de paiement au 2	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours) 3	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés 4	Salaire brut servant aux calculs des droits de l'assurance chômage 5
				01/07/2024
02	07/07/2024	01/07/2024	35.39 heure(s)	420.40
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 53 ans et plus au moment de la fin du contrat de travail)

Période de paie du 1	Date de paiement au	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours) 3	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés 4	Salaire brut servant aux calculs des droits de l'assurance chômage 5
36				
37				
38				
39				
40				

6.2 primes et indemnités

ATTENTION : les indemnités liées à la rupture du contrat de travail doivent figurer dans la rubrique 6.3.

N'indiquez que les primes versées au cours des 25 ou 37 derniers mois.

Intitulé de la prime (13 ^e mois, rachat de compte épargne-temps, prime de vacances, prime exceptionnelle liée à l'activité...)	Date de paiement	Montant servant aux calculs des droits de l'assurance chômage
01		
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		

6.3 sommes versées à l'occasion de la rupture (solde de tout compte)

Indemnité compensatrice de congés payés

Montant : EUR

L'indemnité est-elle due par une caisse professionnelle ? oui non

Si oui, précisez laquelle :

et précisez le nombre de jours ouvrables :

Total des sommes ou indemnités légales, conventionnelles ou transactionnelles inhérentes à la rupture : EUR

■ Montant correspondant aux indemnités légales (voir notice) : EUR
dont indemnités :

légale de licenciement EUR
(Art. L. 1234-9 du C. du T.)

minimale de rupture conventionnelle EUR
(Art. L. 1237-13 du C. du T.)
Montant correspondant à celui de l'indemnité
légale de licenciement

de fin de contrat à durée déterminée EUR

de fin de mission EUR

de départ à la retraite EUR

spéciale de licenciement EUR

spécifique de licenciement EUR
(Art. L. 1235-15 du C. du T.)

due aux journalistes EUR

légale de clientèle EUR

légale due au personnel navigant de l'aviation civile EUR

versée à l'apprenti en application de l'article L. 6225-5 al.2 du C. du T. EUR

compensatrice de compte épargne temps (CET) EUR

due en raison d'un sinistre EUR

autres indemnités légales EUR

■ Montant correspondant aux indemnités conventionnelles (convention collective) : EUR

■ Montant correspondant aux indemnités transactionnelles (transaction) : EUR

Une transaction est-elle en cours ? oui* non

* Si d'autres sommes sont versées après l'établissement de cette attestation, vous devez les déclarer à France Travail.

7. authentification par l'employeur

Je soussigné(e), (nom) : Liot

(prénom) : Gérard

agissant en qualité de :

- chef d'entreprise directeur comptable mandataire liquidateur gérant
 responsable RH administrateur judiciaire autre (précisez) : Mairie

certifie que les renseignements indiqués sur la présente attestation sont exacts et, notamment, le motif de la rupture du contrat de travail qui est, je le rappelle, le suivant : fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel

En cas de rupture conventionnelle, atteste n'avoir pas reçu de refus d'homologation de la convention de la part de la DREETS ou, le cas échéant, de refus de l'inspection du travail.

À Aussac - Vadalle le : 08072024

Signature

Le Maire,
Gérard LIOT

Cachet de l'entreprise



Personne à joindre concernant cette attestation :
CROIZARD

Email : mairie@aussac-vadalle.fr

Téléphone : 0 5 4 5 2 0 6 1 6 0

**POUR S'INSCRIRE OU SE RÉINSCRIRE COMME DEMANDEUR D'EMPLOI,
LE SALARIÉ EFFECTUE SA DEMANDE D'INSCRIPTION PAR INTERNET**

www.francetravail.fr - m'inscrire / me réinscrire.

Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont destinées à l'étude des droits des salariés à l'allocation d'aide au retour à l'emploi. Elles sont mises à disposition dans le dossier dématérialisé concernant le salarié, dénommé DUDE. Elles sont communiquées à d'autres organismes de protection sociale ou concourant à son reclassement. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et aux articles 15 et 16 du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès de France Travail. Le droit d'opposition ne s'applique pas à la collecte de ces données.